



## Tentative de vol sur mon lieu de travail

-----  
Par scudyreal

excusez moi par avance si mon message n'est pas dans la bonne rubrique. (merci de me le signaler je ne sais pas vraiment dans lequel le placer)

Bonjour à tous,

Je vous expose mon problème, il y a eu une tentative de vol sur ma moto sur mon lieux de travail.

le gardien a fait fuir les voleurs en les interpellants.

Suite a cela , suite logique , j'ai porté plainte , averti mon assurance , et fait constaté les degats par un expert.

Resultat , nieman forcé qui doit etre changé , 900? de franchise O\_O ! (j'ai rien contre ca car c'est dans mon contrat mais ca fait mal quand meme)

Là ou j'aimerais avoir des conseils et de l'aide, c'est que j'estime que la tentative de vol ou le vol ( si le gardien n'etait pas intervenu ) , aurait pu etre évité car depuis que le batiment existe (2009-2010), le gardien a relevé un cahier entier de plainte ( degradation dans les lieux, vol de materiel, vol de velo , tentative de vol de voiture et degradation de voiture ... ) et apres plusieurs demande du gardien , rien n'a ete mis en place.

Je souhaiterais me faire rembourser la franchise de mon assurance :

- puis-je avoir un recours envers le propriétaire des lieux (le batiment appartient à Valence Agglomeration) ?

- est-ce que je peux faire jouer une loi envers mon employeur ou le propriétaire pour ne pas avoir remedié au probleme de securité, obligation de securité a laquel il est tenu.

Si vous avez une idée quelconque je suis preneur et je vous en remerci d'avance.

Bonne journée

Morgan